

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI



DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT	INSERTIONS LÉGALES
1 an (à compter du 1 ^{er} janvier) tarifs toutes taxes comprises :	la ligne, hors taxe :
Monaco, France métropolitaine 280,00 F	Greffé Général - Parquet Général 33,00 F
Etranger 340,00 F	Gérançes libres, locations gérançes 35,00 F
Etranger par avion 435,00 F	Commerces (cessions, etc...) 36,00 F
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule .. 140,00 F	Société (Statut, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) 38,00 F
Changement d'adresse 6,80 F	Avis concernant les associations (constitution, modifications, dissolution) 33,00 F
Microfiches, l'année 450,00 F (Remise de 10 % au-delà de la 10 ^e année souscrite)	

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 19.995 du 19 août 1993 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire représentant permanent de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New-York (p. 1001).

Ordonnance Souveraine n° 10.996 du 19 août 1993 portant nomination d'une Secrétaire à la Mission Permanente de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New-York (p. 1002).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Locaux vacants (p. 1002).

Administration des Domaines.

Location de logements dépendant de la troisième tranche de la Zone E sise à Fontvieille (p. 1003).

Location d'un local commercial (p. 1003).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Présence des médecins l'été - Erratum (p. 1003).

MAIRIE

Anniversaire de la libération de Monaco (p. 1003).

Avis de vacances d'emplois n° 93-124 et n° 93-125 (p. 1003).

INFORMATIONS (p. 1004).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1004 à 1009).

Annexe au Journal de Monaco

Conseil National - Compte rendu de la séance publique du mercredi 30 juin 1993 (p. 53 à p. 66).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 10.995 du 19 août 1993 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire représentant permanent de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New-York.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jacques BOISSON est nommé Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire représentant

permanent de Notre Principauté près l'Organisation des Nations-Unies à New-York.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-treize.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

*Ordonnance Souveraine n° 10.996 du 19 août 1993
portant nomination d'une Secrétaire à la Mission
Permanente de Monaco près l'Organisation des
Nations-Unies à New-York.*

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu Notre ordonnance n° 10.184 du 17 juin 1991 portant nomination d'un Administrateur au Département des Finances et de l'Economie ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^le Isabelle PICCO, Administrateur au Département des Finances et de l'Economie, est nommée Secrétaire à la Mission Permanente de Notre Principauté près l'Organisation des Nations-Unies à New-York.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 1993.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf août mil neuf cent quatre-vingt-treize.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE**

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Locaux vacants.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation, sont informées de la vacance des appartements suivants :

- 44, rue Grimaldi, 1^{er} étage droite, composé de 3 pièces, cuisine, salle de bains, cave.

Le loyer mensuel est de 3.417 F.

- 7, rue Princesse Antoinette, rez-de-chaussée droite, composé d'une pièce, cuisine, salle d'eau, w.c.

Le loyer mensuel est de 3.100 F.

- 18, boulevard de France, 1^{er} sous-sol droite, composé de 4 pièces, cuisine, bains.

Le loyer mensuel est de 4.172 F.

- 4, rue Biovès, rez-de-chaussée droite, composé de 2 pièces, cuisine, salle d'eau.

Le loyer mensuel est de 3.093 F.

Le délai d'affichage de ces appartements court du 13 août au 1^{er} septembre 1993.

Les personnes protégées intéressées par ces offres de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

Administration des Domaines.

Location de logements dépendant de la troisième tranche de la Zone E sise à Fontvieille.

La Direction de l'Habitat fait connaître aux personnes de nationalité monégasque, intéressées par la location des logements dépendant de la troisième tranche de la Zone E sise à Fontvieille, qu'elles peuvent se présenter en ses bureaux situés 13 rue Emile de Loth à Monaco-Ville, à compter du lundi 26 juillet 1993 au matin. Lesdits bureaux seront ouverts sans interruption de 8 h 30 à 14 h 30.

Il est précisé que les inscriptions seront closes le vendredi 24 septembre 1993. Les candidatures reçues après cette date ne pourront être prises en considération. De même celles adressées avant ledit appel devront être impérativement renouvelées pour être prises en compte, y compris pour ce qui concerne les logements domaniaux susceptibles de se libérer par suite de cette affectation d'ensemble.

La Direction de l'Habitat se tient à la disposition de toute personne désirant obtenir des compléments d'information au sujet de cette procédure d'attribution de logements domaniaux.

Location d'un local commercial.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle dispose, à la location, d'un local à usage de restaurant, situé 1, avenue du Président J-F. Kennedy.

Les personnes intéressées devront adresser au service précité 22, rue Princesse Marie de Lorraine, un dossier de candidature, comportant une offre de redevance annuelle T.T.C., avant le 4 septembre 1993 dernier délai.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Présence des médecins l'été - Erratum.

Le Docteur Henry FITTE, contrairement à ce qui a été précédemment indiqué, sera absent :

- du 9 au 22 août
- du 13 au 19 septembre.

MAIRIE

Anniversaire de la Libération de Monaco.

A l'occasion du 49^{ème} anniversaire de la Libération de la Principauté, le Maire fait connaître qu'une cérémonie du Souvenir se déroulera devant le Monument aux Morts au cimetière.

Pour donner à cette manifestation tout l'éclat qu'il convient, la cérémonie qui aura lieu le vendredi 3 septembre prochain, à 17 heures 30, comportera le dépôt des couronnes au Monument et sur les tombes des deux héros monégasques de la Résistance BORGHINI et LAJOUX, la prière pour les morts, sonnerie, minute de silence, prière pour la paix et l'exécution des hymnes nationaux.

Le Maire invite toutes les sociétés patriotiques ainsi que celles issues de la Résistance à participer avec leur drapeau à cette cérémonie.

La musique municipale, sous la direction de M. C. VAUDANO, exécutera l'hymne monégasque et les hymnes alliés.

Avis de vacance d'emploi n° 93-124.

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître que trois postes de moniteurs ou monitrices sont vacants au Mini-Club de la plage du Larvotto les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans ;
- être titulaire du B.A.F.A. ou justifier d'une expérience auprès des enfants.

Les candidat(e)s devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans les huit jours de cette publication, un dossier comprenant les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à préciser les périodes durant lesquelles ils seront disponibles.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux personnes de nationalité monégasque.

Avis de vacance d'emploi n° 93-125.

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services municipaux, fait connaître qu'un poste de responsable est vacant au Mini-Club de la plage du Larvotto les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de plus de 25 ans ;
- être titulaire du B.A.F.D. ou justifier de sérieuses références concernant l'encadrement d'enfants.

Les candidat(e)s devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans les huit jours de cette publication, un dossier comprenant les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier timbré ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à préciser les périodes durant lesquelles ils seront disponibles.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront ceux(celles) présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux personnes de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Cathédrale de Monaco
dimanche 22 août, à 17 h,
Jeunes Organistes :
Auditions d'orgue par *Alexis Droy*, organiste-suppléant de l'Eglise
Saint-Nicolas à Monaco
au programme : *J.-S. Bach, Guilain, L. Vienne*

Monte-Carlo Sporting Club - Salle des Etoiles
du lundi au jeudi, à 21 h,
Deux shows en alternance *Revue sous les Etoiles* et *Festa Italiana*
du vendredi 20 au dimanche 22 août, à 21 h,
Spectacle *Renzo Arbore*
du vendredi 27 au dimanche 29 août, à 21 h,
Spectacle *Johnny Hallyday*

Terrasses du Casino
Les Nuits de la Danse, par les Ballets de Monte-Carlo :
vendredi 20 et samedi 21 août, à 21 h 30,
Le Fils Prodigue (*George Balanchine / Serge Prokofiev*)
Lamento (*Nicolas Musin / Bertrand Maillot - Giovanna Marini*)
Il Trillo - Ramuntcho Matta
Bêtes Noires (*J.-Ch. Maillot / Alfred Schnittke - Arvo Pärt - Keith Jarrett*)

Salle Garnier, Théâtre Princesse Grace, Théâtre des Variétés
du 23 août au 1^{er} septembre,
X^{ème} Festival Mondial du Théâtre Amateur

Musée Océanographique
Projection de films, tous les jours entre 9 h 45 et 16 h 30,
jusqu'au 31 août,
Méditerranée, le miracle de la mer

Port de Fontvieille
tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante

Le Folie Russe - Hôtel Loews
tous les soirs, sauf le lundi,
Dîner spectacle *Deliziosio !*
Show à 22 h 30

Expositions

Jardins et Atrium du Casino
jusqu'au 30 septembre,
Printemps des Arts de Monte-Carlo :
IV^{ème} Biennale de sculptures de maîtres contemporains

Maison de l'Amérique Latine - Europa Résidence
jusqu'au 29 août,
Exposition d'œuvres picturales d'*Isabella Corinaldi*
Exposition de bijoux du maître joaillier *Roberta Gioielli*

Musée Océanographique
Expositions permanentes : *Découverte de l'Océan - Rouge corail - Les cétacés méditerranéens*

Congrès

Hôtel Loews
du 28 août au 3 septembre,
Réunion des Laboratoires Roussel

Hôtel Beach Plaza
du 28 août au 3 septembre,
European Cardio

Manifestations sportives

Stade Louis II
vendredi 27 août, à 20 h 30,
Championnat de France de Football - Première Division :
Monaco - Marseille

Monte-Carlo Sporting Club - Salle des Etoiles
samedi 21 août, à 20 h,
Combat de boxe de Supers Welters

Monte-Carlo Golf Club
dimanche 22 août,
Coupe du Club Allemand International - Stableford
dimanche 29 août,
Les Prix Pasquier - Medal

*
**

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Muriel DORATO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société « INTERNATIONAL MODERN ART », en abrégé « I.M.A. », a prorogé jusqu'au 18 octobre 1993 le délai imparti au syndic, pour remettre son compte-rendu sur la situation apparente, et son rapport sur les causes et le caractère de cette situation.

Monaco, le 11 août 1993.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Robert FRANCESCHI, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Giuseppe LUONGO, exerçant le commerce sous l'enseigne « ACTION », a autorisé le syndic Christian BOISSON, à céder de gré à gré à garage S.A. SAMVA, concessionnaire RENAULT, le véhicule RENAULT ESPACE V6-RXE objet de la requête, pour le prix de QUATRE VINGT MILLE FRANCS (80.000 F), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur et sous réserve de l'homologation ultérieure de ladite cession par le Tribunal.

Monaco, le 17 août 1993.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Robert FRANCESCHI, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque dénommée « COMPTOIR FRANCE ETRANGER », a prorogé jusqu'au 1^{er} décembre 1993 le délai imparti au syndic, le sieur Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 17 août 1993.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

RENOUVELLEMENT DE LOCATION GERANCE*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 18 mai 1993, par le notaire soussigné, Mme Hilda LACOUR, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, 6, Lacets Saint Léon, veuve de M. Joseph DE MUENYNCK, tant en son nom qu'au nom de l'hoirie DE MUENYNCK, a

renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 1993, la location-gérance consentie à M. André DE MUENYNCK, Opticien, demeurant à Monte-Carlo, boulevard du Ténac, Résidence Auteuil, d'un fonds de commerce d'opticien, avec vente d'appareils de météorologie et articles de photographie, connu sous le nom de « DE MUENYNCK OPTICIEN LITTORAL OPTICAL », sis à Monte-Carlo, 30, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 20 août 1993.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**RESILIATION ANTICIPEE
DE LOCATION-GERANCE***Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 20 juillet 1993, M. Mathieu QUAGLIA, Retraité, M. Marc QUAGLIA, Retraité, demeurant tous deux à Monaco, 8, rue des Açores et M. Henri IROLA, Boulanger-Pâtissier, demeurant à Monte-Carlo, 2, boulevard d'Italie, ont d'un commun accord, résilié par anticipation, la location gérance du fonds de commerce de tea-room, fabrication et vente de pâtisserie et confiserie, glaces, dépôts et vente de pain et produits de boulangerie-pâtisserie et confiserie de fabrication industrielle, exploité à Monte-Carlo, 2, boulevard d'Italie, consentie en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 octobre 1991, pour une durée de trois ans.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile des bailleurs.

Monaco, le 20 août 1993.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Louis-Constant CROVETTO
Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**« ETABLISSEMENTS
LOUIS MELZASSARD »**
Société Anonyme Monégasque

DISSOLUTION ANTICIPÉE

I - Aux termes d'une délibération prise le 9 juillet 1993, à Monaco, au siège social, Les Flots Bleus, avenue Prince Héritaire Albert, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « ETABLISSEMENTS LOUIS MELZASSARD », réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé la dissolution anticipée de la société en suite du retrait de l'autorisation de constitution de la société, suivant arrêté de S.E. M. le Ministre d'État de la Principauté de Monaco du 8 juillet 1992, le tout à compter du même jour, et nommé en qualité de liquidateur :

M. Jean-Yves LAUSSEURE, demeurant à Monaco, 25, boulevard Albert 1^{er}.

II - Le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de M^e Crovetto, par acte en date du 12 août 1993.

III - L'expédition de l'acte précité du 12 août 1993 a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco ce jour même.

Monaco, le 20 août 1993.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 20 octobre 1992 par le notaire soussigné, Mme Josette MUSSIO, épouse de

M. Jean MICHEO, demeurant 24, rue Emile de Loth, à Monaco-Ville, Mme Arlette GRIMALDI, veuve de M. Paul ANSELIN et M. Patrice ANSELIN, demeurant tous deux 23, boulevard Roosevelt, à Casablanca, ont renouvelé, pour une période d'une année à compter du 1^{er} octobre 1992, la gérance libre consentie à Mme Michèle BRAVARD, épouse de M. Michel LIAUTAUD, demeurant 74, avenue de Montalban, à Nice, et concernant un fonds de commerce de bar, exploité 12, avenue Prince Pierre, à Monaco-Condamine.

Il a été prévu un cautionnement de 50.000 F.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 20 août 1993.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« STUDIO INTERIOR S.A.M. »
en abrégé « SISAM »
Société Anonyme Monégasque

MODIFICATION AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social le 26 avril 1993, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « STUDIO INTERIOR S.A.M. » en abrégé « SISAM », réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) De modifier l'objet social et, en conséquence l'article 3 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 »

« La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

« La création, la conception, l'exposition, l'achat, la vente, la représentation, la commercialisation, la commission et le courtage de mobiliers à usage professionnel ou particulier.

« L'acquisition, l'obtention et l'exploitation ou la vente de toutes marques de fabrique et de tous procédés de fabrication ainsi que tous brevets d'invention ou

licences se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.

« Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement au présent objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ».

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 26 avril 1993, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 27 juillet 1993, publié au « Journal de Monaco » feuille numéro 7.088 du vendredi 30 juillet 1993.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 1993 et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation du 27 juillet 1993, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte en date du 10 août 1993.

IV. - Une expédition de l'acte de dépôt précité du 10 août 1993, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 13 août 1993.

Monaco, le 20 août 1993.

Signé : J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**« SOCIETE DE GERANCE
DE WAGONS INDUSTRIELS »**
en abrégé « **S.O.G.E.W.A.G.** »
Société Anonyme Monégasque

**DISSOLUTION ANTICIPEE
MISE EN LIQUIDATION**

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social n° 25, boulevard de Belgique, à Monaco-Condamine, le 8 juillet 1993, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « SOCIETE DE GERANCE DE WAGONS INDUSTRIELS » en abrégé « S.O.G.E.W.A.G. » réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé notamment :

a) De prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 8 juillet 1993 et de fixer le siège de la liquidation n° 25, boulevard de Belgique, à Monaco-Condamine.

b) De nommer en qualité de Liquidateur de la société, Mlle Marguerite GUILLON, domiciliée et demeurant n° 16, boulevard de France, à Monaco, avec les pouvoirs les plus étendus.

II. - L'original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 8 juillet 1993, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 9 août 1993.

III. - Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 9 août 1993 a été déposée avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 12 août 1993.

Monaco, le 20 août 1993.

Signé : J.-C. REY.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

« FERRETTI & Cie »

Capital social : 450.000,00 F

Siège social : 8, quai des Sanbarbani - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une délibération tenue au siège social, 8, quai des Sanbarbani à Monaco, le 30 juillet 1993, les associés de la « S.C.S. FERRETTI & Cie », réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé à l'unanimité :

- de prononcer la dissolution anticipée de la société « S.C.S. FERRETTI & Cie » à compter du 30 juillet 1993,

- de nommer en qualité de liquidateur de ladite société M. Giorgio FERRETTI, demeurant 13, avenue des Papalins à Monaco, avec les pouvoirs nécessaires pour mener à bien les opérations de liquidation.

Un exemplaire du procès-verbal de dissolution a été déposé, après enregistrement, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 11 août 1993.

Monaco, le 20 août 1993.

**SOCIETE EN NOM COLLECTIF
« S.N.C. O'SHEA ET FRYE »**

Suivant actes sous seing privé en date des 22 avril 1993 et 28 juillet 1993, M. Ian David O'SHEA, demeurant 14, quai Antoine 1^{er} à Monaco, et Mlle Conchita Isabella FRYE, demeurant 17, avenue de l'Annonciade à Monte-Carlo, ont formé entre eux une société en nom collectif dont la raison et la signature sociales sont « S.N.C. O'SHEA ET FRYE » et la dénomination commerciale « INTERNATIONAL BUSINESS COORDINATION » en abrégé « I.B.C. ».

Le siège social est fixé à Monaco au 20, boulevard de Suisse.

Le capital social est fixé à la somme de 200.000 (DEUX CENT MILLE) francs divisé en 200 (DEUX CENTS) parts d'intérêt de 1.000 (MILLE) francs chacune des valeurs nominales appartenant :

- à M. Ian David O'SHEA à concurrence de 100 (CENT) parts numérotées de 1 à 100

et à Mlle Conchita, Isabella FRYE à concurrence de 100 (CENT) parts numérotées de 101 à 200.

La société est gérée et administrée conjointement par M. Ian David O'SHEA et Mlle Conchita Isabella FRYE.

La durée de la société est de 50 années.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 17 août 1993.

Monaco, le 20 août 1993.

**« SOCIETE MONEGASQUE
D'AVANCES
ET DE RECOUVREMENT »**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 100.000 F.

Siège social : Sporting d'Hiver
B.P. 3 - Monaco (Pte)

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Société Monégasque d'Avances et de Recouvrement sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 17 septembre 1993, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 1992-1993.

- Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 1993 ; approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion.

- Nomination de Commissaires aux comptes.

- Affectation des résultats.

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895.

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**« S.A.M. D'ENTREPRISE
DE SPECTACLES »**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 250.000 F
« Les Terrasses du Casino »
B.P. 139 - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société anonyme monégasque d'Entreprise de Spectacles sont convoqués, en assemblée générale ordinaire au siège social, le 17 septembre 1993, à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 1992-1993.

- Rapport des Commissaires sur les comptes dudit exercice.

- Lecture du Bilan et du Compte de Pertes et Profits établis au 31 mars 1993 ; approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion.

- Affectation des résultats.

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 25 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895.

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

« S.A.M. INTERPLASTICA »

Société Anonyme Monégasque
au capital de 2 000 000 de francs
MC 98000 Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la société anonyme « INTERPLASTICA », sont convoqués, conformément aux articles 16 de l'ordonnance du 5 mars 1895, 20 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945 et 15 des statuts, en assemblée générale extraordinaire, au Cabinet SAMBA, Stade Louis II, Entrée F, 9, avenue des Castelans à Monaco, le 7 septembre 1993, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Situation de la société.
- Dissolution.
- Nomination d'un liquidateur.
- Pouvoirs.

L'un des Commissaires aux Comptes,
Jean-Paul SAMBA.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Valeur liquidative au 13 août 1993
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	14.838,20 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion	30.942,43 F
Paribas Monaco Oblifranc	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	1.678,08 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	16.628,26 F
Monaco valeur 1	30.01.1989	Somoval	1.533,49 F
Monacanthé	02.05.1989	Interépargne	127,09 F
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion	USD 1.184,60
Monaco Bond Selection	01.06.1990	Monaco Fund Invest S.A.M.	13.123,26 F
CAC 40 Sécurité	17.01.1991	Epargne Collective	-
MC Court terme	14.02.1991	Sagefi S.A.M.	7.226,32 F
CAC Plus garanti 1	6.05.1991	Oddo Investissement	114.539,71 F
CAC Plus garanti 2	30.07.1991	Oddo Investissement	111.225,12 F
Amérique Sécurité 1	13.09.1991	Epargne collective	-
Amérique Sécurité 2	13.09.1991	Epargne collective	-
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	1.170,40 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	1.298,84 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi S.A.M.	5.042,29 F
CFM Court terme 1	09.04.1992	B.P.G.M.	11.286,36 F
Japon Sécurité 1	03.06.1992	Epargne collective	-
Japon Sécurité 2	03.06.1992	Epargne collective	-

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Valeur liquidative au 12 août 1993
M. Sécurité	09.02.93	B.F.T. Gestion	2.080.941,07 F

Fonds Communs de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Valeur liquidative au 17 août 1993
Natio Fonds Monte-Carlo « Court terme »	14.06.89	Natio Monte-Carlo S.A.M.	14.309,04 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI

IMPRIMERIE DE MONACO
